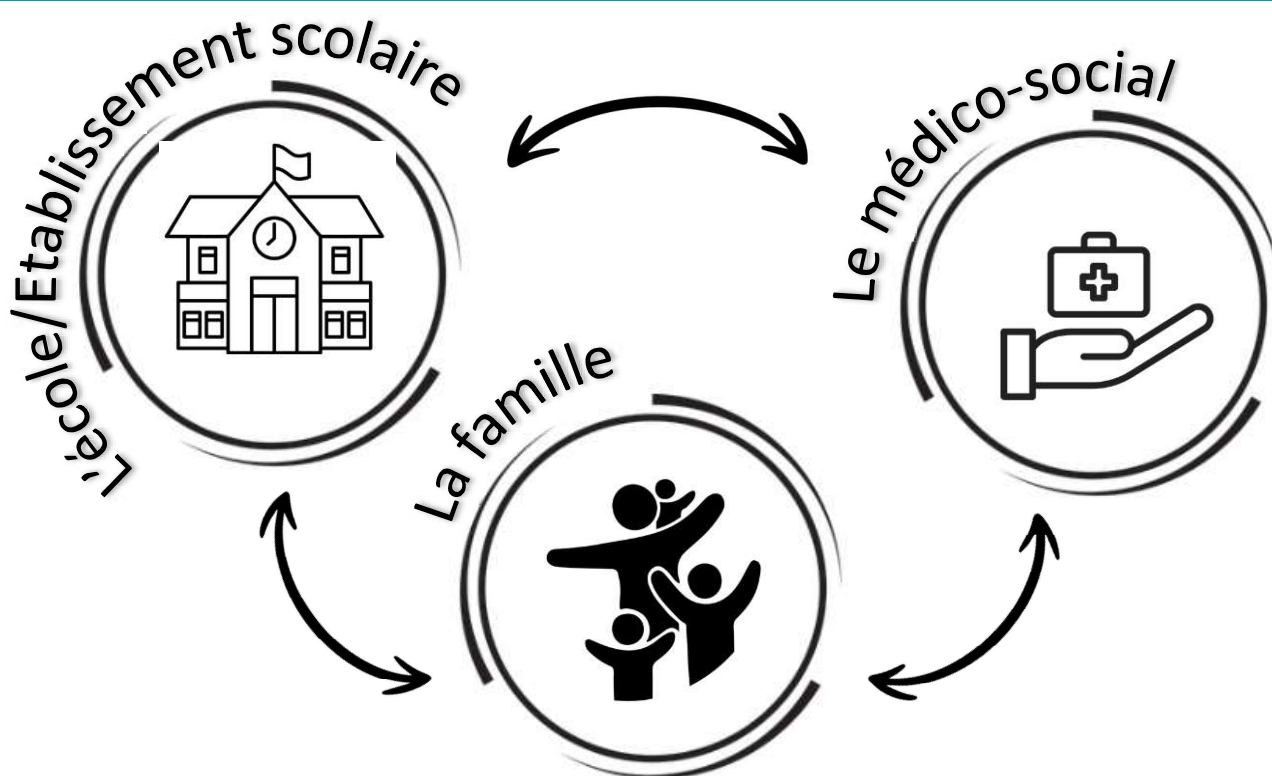


# Les Pôles d'appui à la scolarité (PAS)

Une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques



Une coordination étroite entre les acteurs de l'éducation nationale et du médico-social pour:



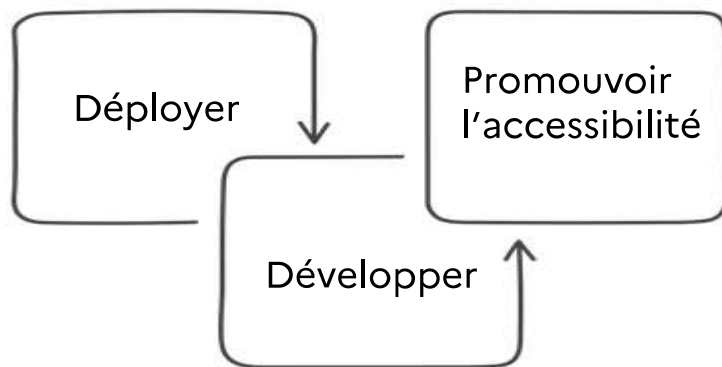
Améliorer l'accueil et l'accompagnement scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers et de leur famille ;



Mettre en œuvre les notifications d'aide humaine en prenant appui sur les besoins identifiés des élèves et les organisations pédagogiques ;



Accompagner les équipes pédagogiques dans leur volonté de repenser l'accessibilité de l'environnement scolaire ;



## Le PAS, un nouveau service

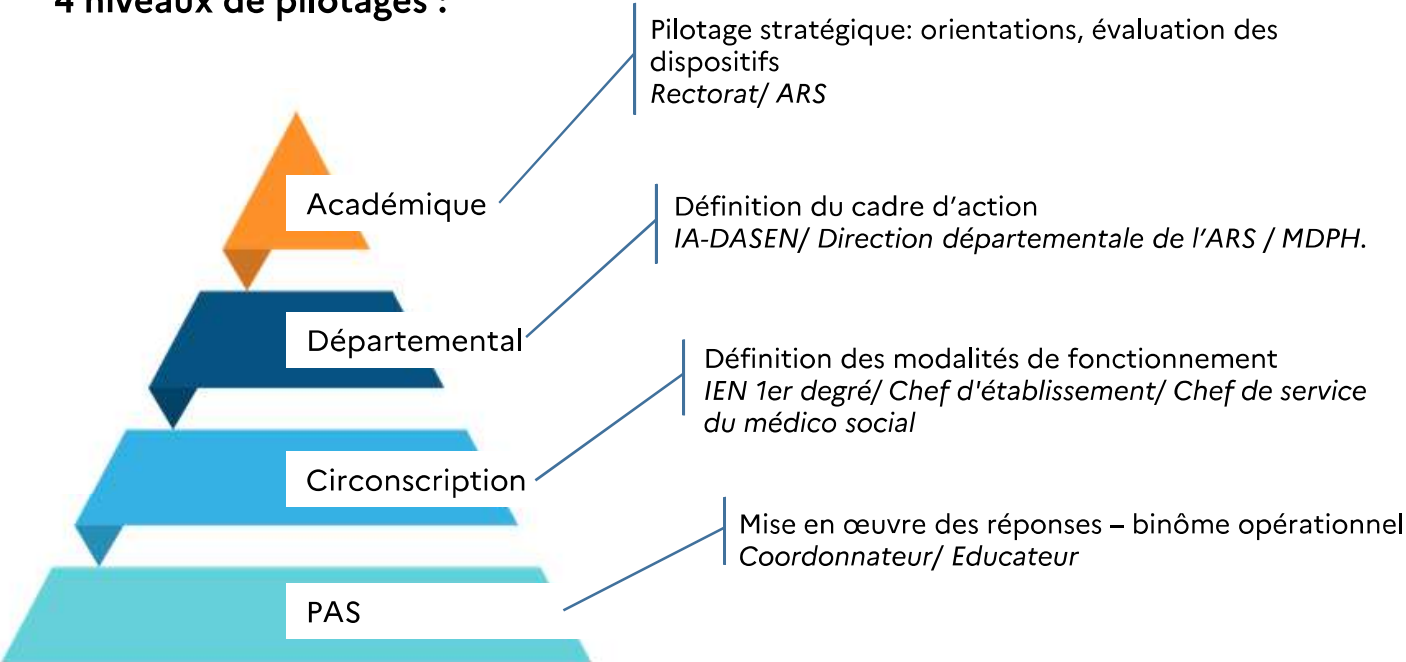
Le PAS est un nouveau service qui remplace le PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé). Son objectif est de **trouver des réponses rapides et adaptées**, en première intention comme au long cours au regard des éventuelles difficultés d'adaptation que peuvent rencontrer les élèves.



Une nouvelle organisation au service de la réussite **de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers (et non aux seuls élèves ayant une reconnaissance de situation de handicap par la MDPH)**

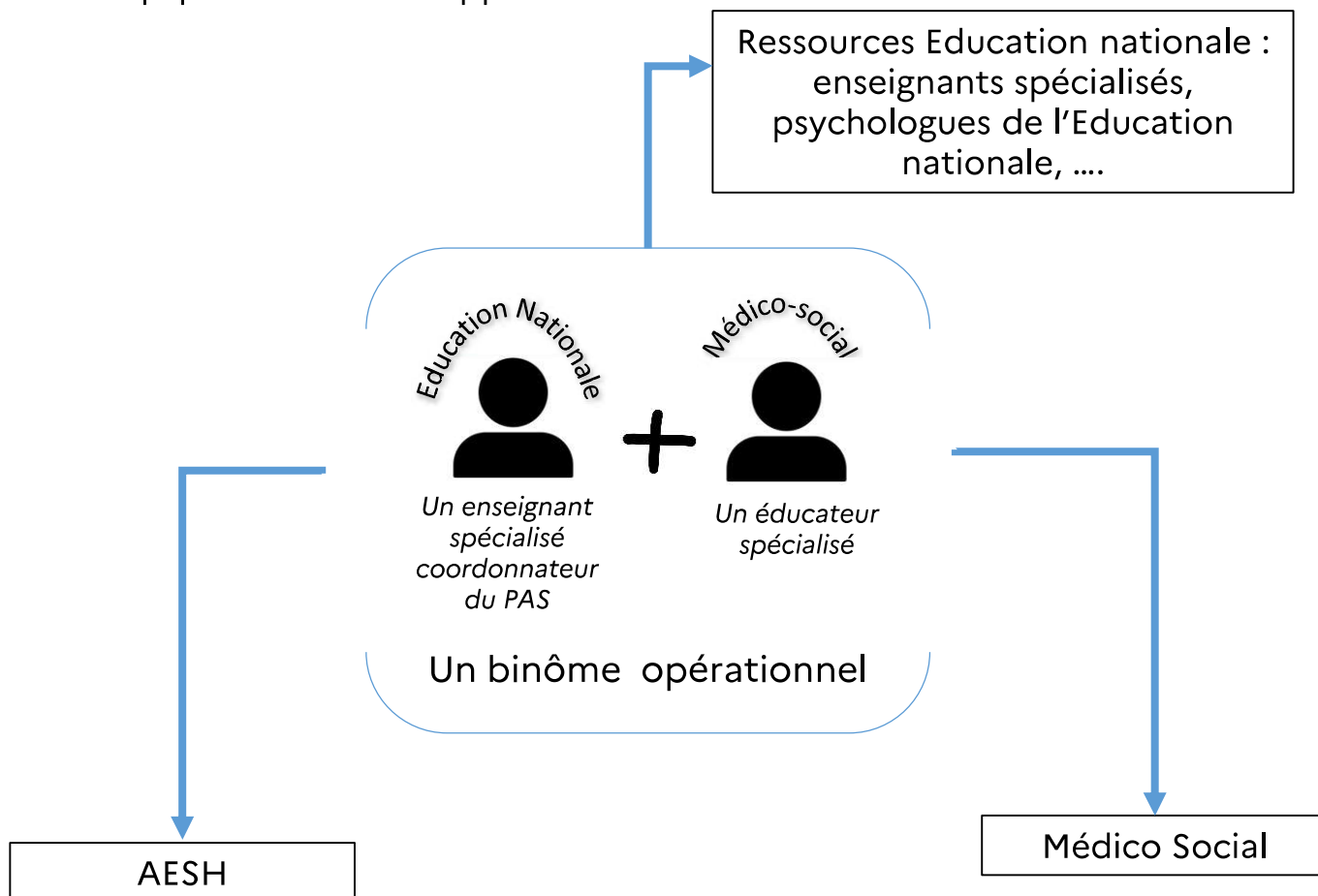
## Quelle gouvernance ?

### 4 niveaux de pilotages :



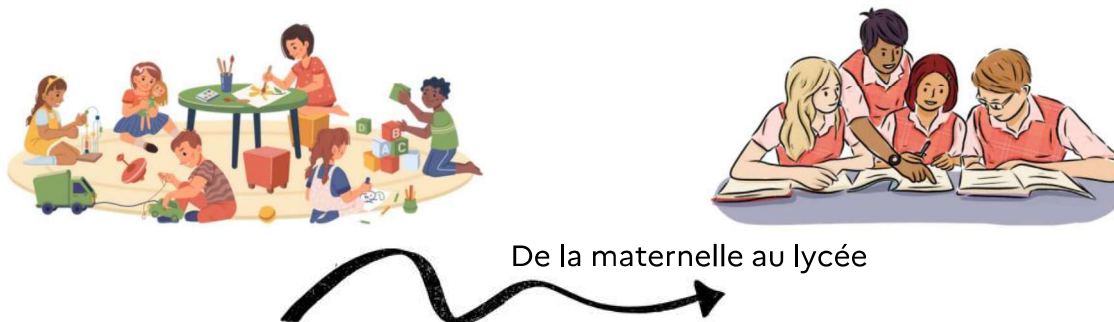
## Quels sont les acteurs du PAS ?

Les équipes des Pôles d'Appui à la Scolarité:



## A qui s'adresse le PAS ?

Le PAS s'adresse à **tous les enfants et adolescents scolarisés** dans les établissements publics et privés sous contrat.



## Qui peut solliciter le PAS ?



Les parents

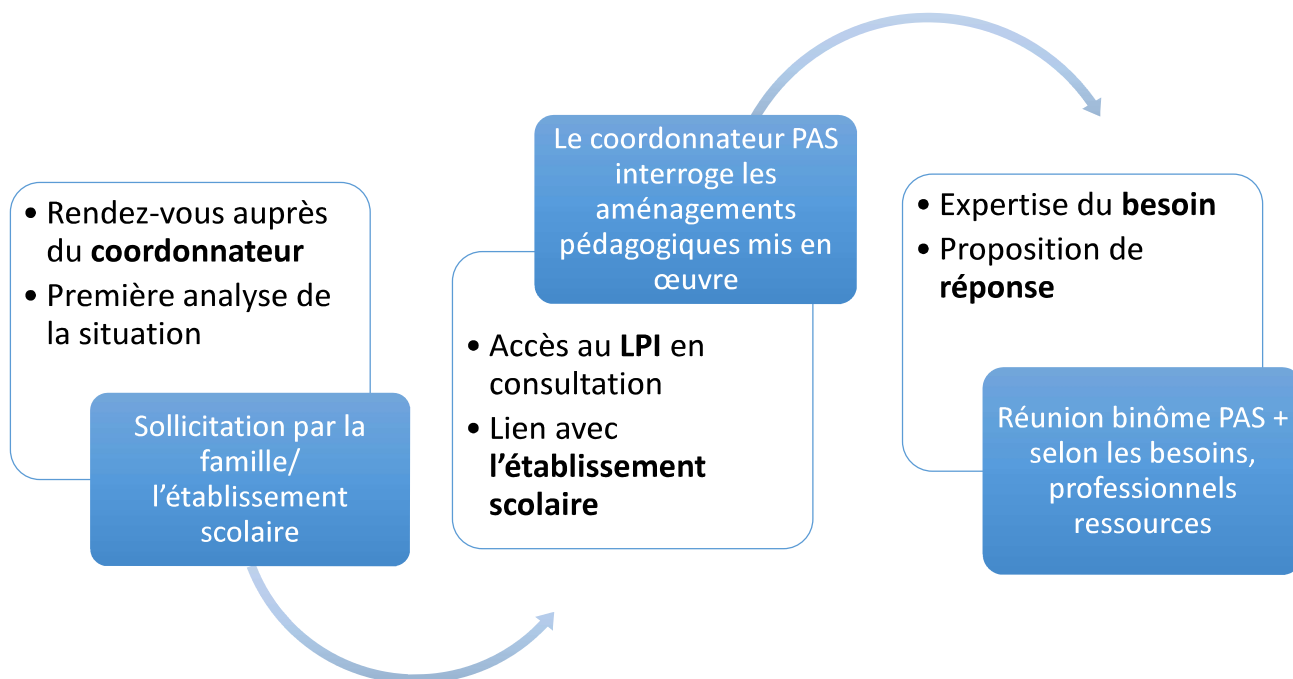


Les équipes pédagogiques



Les inspecteurs, les chefs d'établissement et les directeurs d'école

## Fonctionnement du PAS



## Un outil : le Livret de Parcours Inclusif (LPI)

Le **livret parcours inclusif** est l'outil du PAS. Un module PAS sera livré à la rentrée 2025. Il permettra de saisir directement dans l'outil les demandes PAS et les réponses apportées. Un travail est en cours pour permettre un accès LPI aux éducateurs spécialisés des PAS.

